

**FIDIE**  
**Conseil indépendant en Investissements**  
**financiers**

**2021**

## I - PRESENTATION DE FIDIE

### A - LA SOCIETE

FIDIE est une EURL au capital de 10 000 €, immatriculée le 25 juillet 2016 au R.C.S. de PARIS, sous le numéro 821 692 266, dont le siège social se situe au 27 rue Saint Ferdinand 75 017 Paris. Le code NAF / APE de Fidie est 7010Z.

### B - STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Fidie est enregistrée auprès du Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 17 000 251 disponible sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée de Conseil en Investissements Financiers (CIF).

Fidie a un statut de Conseiller en Investissements Financiers indépendant et non-démarcheur enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

A noter que l'activité CIF de Fidie est contrôlable par l'AMF.

Dans le cadre de ces activités, Fidie a souscrit à un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle auprès de ORIA Conseils depuis sa création en 2016 sous le numéro de contrat 2.401/ -OC100000547.

Le plafond du montant de la garantie RC PRO est de 150 k€ par sinistre et de 150 k€ par période d'assurance.

Fidie s'est engagée à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Fidie exerce son activité en totale indépendance aussi bien termes capitalistiques qu'en termes de business modèle. Fidie ne dispose d'aucun accord de partenariat avec un établissement commercial ou financier.

### C - MODE DE REMUNERATION

Fidie est uniquement rémunérée en honoraires et est soumise à la TVA.

Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible.

Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

## D - ACTIVITES

Fidie exerce son activité auprès d'investisseurs institutionnels en direct (en tant que CIF indépendant) et auprès de Conseils Indépendants en Investissements (en tant que prestataire de services). L'activité de FIDIE peut se décliner en trois parties :

### Formation

Fidie intervient en qualité de formateur auprès d'investisseurs institutionnels. Fidie propose des formations adaptées aux besoins de son client et relatives aux marchés financiers et réglementations afférentes.

### Audit et Sélection

Fidie analyse et effectue la sélection, en toute indépendance, de sociétés de gestion dans le cadre de la mise en place de gestion dédiée et de produits financiers.

### Allocation et suivi

Fidie accompagne ses clients dans le pilotage de leur stratégie en matière de placements financiers, notamment :

- Définition des objectifs financiers et de la tolérance au risque du client
- Définitions des allocations stratégiques et tactiques d'actifs en fonction des contraintes du client.
- Suivi des portefeuilles d'actifs financiers en termes de performances que de risques.

### Ingénierie financière

Fidie accompagne ses clients dans toute problématique liée à la stratégie financière de leur organisation (sujets réglementaires, ESG, ...)

## E - PRESENTATION DU DIRIGEANT

Eric Baghdiguan a fondé Fidie en 2016 et bénéficie de plus de 20 ans d'expérience sur les marchés financiers.

Eric a débuté sa carrière auprès de cabinets internationaux d'actuariat à Paris et Londres dans les domaines de la gestion d'actifs pour des fonds de pensions. Il a poursuivi sa carrière en banque d'investissement pour développer des modèles de valorisation et de risque de produits dérivés complexes.

Eric est revenu à la gestion d'actifs où il eut la responsabilité pendant 10 ans, au sein d'une banque internationale, du pôle de gestion institutionnelle dans lequel il a géré 500 M€ d'actifs et conseillé 2 Milliards d'actifs.

Eric est actuaire, analyste financier certifié CFA et diplômé de l'AUREP.



## II - Règles de protection de la clientèle

### A - Modes de communication et traitement des données clients

Dans le cadre de ses relations contractuelles, Fidie communique avec ses clients et prospects par voie électronique ou par tout autre moyen de communication adapté.

Dans le cadre de ses prestations, Fidie est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le client consent.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Fidie s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre Fidie et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement sont les suivantes :

Eric Baghdiguian, associé fondateur,  
[eghb@fidie-conseil.com](mailto:eghb@fidie-conseil.com)

### B - Réclamations et médiation

En application de l'article 325-23 du règlement général de l'AMF, Fidie a mis en place une procédure de traitement des réclamations de ses clients.

Les réclamations peuvent être adressées à Eric Baghdiguian:

- Par courrier à l'adresse suivante : Fidie. 27 Rue Saint Ferdinand-75017 PARIS
- Par courriel à l'adresse suivante : [eghb@fidie-conseil.com](mailto:eghb@fidie-conseil.com)

Fidie s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

L'organisme médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise est le suivant :

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

L'organisme médiateur Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF  
Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet :

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

## **C - Conservation des données et continuité d'activité**

### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Investissement nous vous proposons sont collectées et traitées par Eric Baghdiguian en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut de délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail [eghb@fidie-conseil.com](mailto:eghb@fidie-conseil.com). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Un plan de continuité d'activité (PCA) a été formalisé. Il prévoit les différents sinistres pouvant impacter les activités du cabinet et les moyens de remédiation à mettre en œuvre.

Il est mis à jour régulièrement.

Fait en deux exemplaires à Paris, le [date],

Nom et fonction du signataire Fidie

Nom et fonction du signataire client